

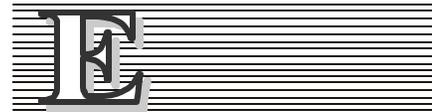


**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE : AFRIQUE AUSTRALE



CEA
MOBILISER LES RESSOURCES RÉGIONALES



Distr.: Générale

E/ECA/SA/ICE.XIV/2008/3

25 avril 2008

Français

Original: Anglais

Quatorzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE)
pour l'Afrique australe

2-4 juin 2008
Lusaka (Zambie)

Conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2007

INTRODUCTION

1. Le présent rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2007 est un document périodique présenté au Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe. Les principaux objectifs du rapport de 2007 sont: a) donner aux États membres un aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique australe et des perspectives pour 2008; et b) donner des conseils de politique générale sur certaines questions concernant l'Afrique australe.

Chapitre 1: Évolution de l'économie mondiale et implication pour l'Afrique australe

1.1 Résultats économiques mondiaux et régionaux et incidences pour l'Afrique australe

2. En 2007, l'économie mondiale a enregistré une croissance de 4,9%, par rapport à 3,8% en 2006 (figure 1). Malheureusement, on projette que cette croissance sera ramenée à 3,7% en 2008 et restera à ce niveau en 2009 en raison de la situation difficile des marchés financiers due à de graves pertes sur les crédits structurés liés au marché américain des «sub-primes». L'effet d'entraînement de ces événements affaiblit les bilans du système financier et le resserrement actuel du crédit menace de se transformer en pénurie totale.

3. S'agissant des perspectives économiques de la région, l'Afrique subsaharienne devrait enregistrer une croissance de 6,6% en 2008, soit une baisse par rapport aux 6,8% de 2007 et 6,4% de 2006. La performance exceptionnelle de 2007 est attribuée à une amélioration des politiques macroéconomiques, à la mise en œuvre de réformes structurelles, à des marchés des produits de base favorables et à un environnement extérieur encore très porteur.

1.2 Sollicitation excessive des réseaux électriques et répercussions sur la croissance en Afrique australe

4. L'Afrique australe connaît des problèmes considérables d'infrastructure, le plus grave étant probablement dans le secteur de l'énergie. Si les mauvais résultats de ce secteur peuvent s'expliquer par différentes raisons - par exemple, la sécheresse dans les pays d'Afrique de l'Est tributaires de l'hydroélectricité - en Afrique australe, les difficultés sont principalement dues à la croissance économique rapide, à l'expansion insuffisante des installations de génération et de transmission d'électricité, ce qui a encore appauvri la marge de sécurité offerte par les capacités excédentaires, aux conflits intérieurs dans certains pays qui endommagent les infrastructures et aux prix élevés du pétrole qui sont la cause de graves pressions sur les coûts dans certains pays.

5. En plus de provoquer l'interruption des feux de signalisation et la frustration des ménages privés d'électricité, la baisse de l'alimentation d'électricité pour les grands utilisateurs industriels nuit aux économies. En Afrique du Sud, par exemple, l'arrêt temporaire de la production dans le secteur minier a réduit la production d'or, ce qui a causé une poussée des cours mondiaux de l'or et du platine. Alors que l'Afrique du Sud exporte 5% de son électricité vers le Botswana, la Namibie et le Swaziland, ces pays ont également souffert de coupures successives. En outre, si l'Afrique du Sud cessait d'exporter de l'électricité pour répondre à la demande intérieure, les effets seraient dévastateurs au plan économique pour toute la région de l'Afrique australe.

1.3 Orientations possibles pour remédier à la crise énergétique en Afrique australe

6. Ce qui est préoccupant pour l'Afrique australe en général, c'est le paradoxe que cette crise vient au moment où on accorde davantage d'attention au développement de l'infrastructure dans la sous-région. En outre, cette dernière possède des ressources énormes de charbon, ainsi qu'un potentiel hydroélectrique considérable, dont 40% en République démocratique du Congo. Les autorités de la sous-région doivent s'intéresser davantage au développement du secteur énergétique, renforcer les compagnies d'électricité, accroître les capacités de génération et garantir l'accès à l'électricité. En outre, ils doivent appliquer les protocoles régionaux relatifs à l'énergie et établir des partenariats avec le secteur privé pour un développement durable du secteur énergétique. Les politiques à long terme devraient notamment viser: i) l'expansion des capacités de génération d'électricité; ii) les sources d'énergies renouvelables, l'énergie solaire, éolienne et géothermique; iii) une nette augmentation des tarifs de l'électricité pour financer le coût de l'approvisionnement; et iv) la mise en pratique des mesures d'économies d'énergie.

Chapitre 2: Résultats macroéconomiques récents de l'Afrique australe et perspectives pour 2008

2.1 Croissance

7. La croissance réelle du PIB est présentée au tableau 2.1. Les cases en vert indiquent que la croissance a été supérieure à l'objectif de 7% fixé par la SADC, alors qu'une croissance de moins de 7% est reportée en rouge. La principale difficulté pour les pays d'Afrique australe est d'augmenter le taux de la croissance du PIB de façon durable afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Tableau 2.1: Croissance réelle du PIB

Croissance économique							
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Afrique du Sud	3,7	3,0	4,5	5	5,4	5,1	*3,8
Angola	14,4	3,4	11,1	20,6	18,6	24,4	16,2
Botswana	9,5	3,4	8,4	4,7	0,6	6,2	5
Lesotho	3,5	3,3	3,4	2,9	7,2	5,1	7
Madagascar	-12,7	9,8	5,3	4,6	5	6,2	7,3
Malawi	2,1	3,9	5,1	2,3	7,9	7,4	7,1
Maurice	1,8	4,4	4,8	2,3	5	5,7	5,9
Mozambique	8,2	7,8	6,8	8,3	8,5	7,3	7
Namibie	6,7	3,3	5,9	4,8	4,1	4	4,7
R.D. Congo	3,5	5,8	6,9	7,9	5,6	6,3	8,8
Seychelles	1,2	-5,9	-2,9	7,5	8,3	7,3	4,6
Swaziland	3,6	2,9	2,1	2,2	2,8	2,8	2,8
Tanzanie	6,2	5,7	6,7	6,8	7,1	7,8	7,5
Zambie	3,3	5,1	5,4	5,2	5,8	6,2	7
Zimbabwe	-4,4	-10,4	-4,2	-3,8	-2,0	-17,6	..

* Projection du FMI.

8. La croissance économique en Afrique australe a légèrement augmenté, passant de 5½ % en 2006 à 5¾ % en 2007, mais cette augmentation masque des disparités considérables entre l'une des économies à la croissance la plus rapide au monde, l'Angola avec 21,1%, et une autre dont la récession est l'une des plus rapides, le Zimbabwe avec - 6,1% (FMI, 2008). On peut prévoir une aggravation compte tenu du ralentissement de la consommation domestique, accompagné d'un resserrement des politiques monétaires pour lutter contre les nouvelles pressions inflationnistes, et d'une chute considérable de la demande mondiale devant des craintes que la principale économie mondiale, celle des États-Unis, entre en récession.

9. La mise en œuvre de réformes structurelles et de politiques macroéconomiques rationnelles et la mise en place d'un environnement externe relativement sain ont permis à des pays non exportateurs de pétrole, comme le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie, d'atteindre des taux de croissance supérieurs à 7% en 2007, conformément à la cible de l'OMD correspondant (voir tableau 2.1). Le maintien de ces niveaux dans les années à venir dépendra dans une grande mesure de facteurs extérieurs, notamment la demande au niveau mondial et les apports d'aide extérieure et de capitaux.

10. Dans d'autres pays d'Afrique australe, les sources de la croissance économique ont été plus équilibrées. Les secteurs manufacturier (Lesotho, Maurice), de l'agriculture (Malawi, Lesotho), du bâtiment (Madagascar, Maurice), des services (RDC, Maurice) et du tourisme (Maurice, Seychelles) ont joué un rôle de premier plan dans la croissance en Afrique australe. Des apports importants d'aide ont aussi stimulé la croissance économique du Malawi. L'investissement étranger direct a été le moteur de la croissance économique aux Seychelles et en Afrique du Sud.

2.2 Inflation

11. Le tableau 2.2 dépeint l'inflation dans tous les pays d'Afrique australe et les progrès réalisés pour ramener son taux à un chiffre, comme le demandent les critères de convergence fixés par la SADC pour 2008. La plupart des pays, à l'exception de l'Angola, du Mozambique, de la République démocratique du Congo et du Zimbabwe, sont restés dans les limites fixées pour 2007. Les chiffres des pays ayant atteint l'objectif entre 2000 et 2007 sont reportés dans des cases vertes par opposition aux autres, en rouge. Là encore, tous les pays à l'exception de l'Angola, de la République démocratique du Congo et des Seychelles et du Zimbabwe seront nettement dans les limites prévues pour l'inflation en 2008.

12. Les perspectives de l'inflation dans la région d'Afrique australe, semblables aux tendances mondiales, se sont nettement détériorées. L'inflation augmente dans le monde entier, alimentée par la hausse continue des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Pour les pays émergents et en développement, une forte hausse de la demande, les prix de l'énergie et des produits alimentaires, qui représente une grande partie du panier de consommation, ont nettement augmenté, menaçant d'annuler les résultats obtenus en matière de stabilité des prix dans un grand nombre de pays.

13. L'effet d'entraînement de l'augmentation de l'inflation au niveau mondiale se ressent en Afrique australe. Après une période prolongée dans la fourchette 3-6%, l'inflation des prix à la consommation de l'Afrique du Sud a dépassé le plafond fixé avec une moyenne de 7,1% en 2007 pour atteindre 10,1% en février 2008. Les pays voisins, dont l'inflation a tendance à calquer celle de l'Afrique du Sud en raison de liens commerciaux ou dans le cadre des arrangements de la Change Management Unit, ont suivi la même voie (tableau 2.2).

Tableau 2.2: Inflation

Country	Inflation						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Angola	105,6	76,6	31	18,53	12,2	11,78	10
Botswana	10,6	6,4	7,8	8,6	11,6	7,1	8,4
R.D. Congo	25	13	9	21,4	13,2	16,7	10,1
Lesotho	11	7,5	5	3,5	6	7,9	7,5
Madagascar	13,4	0,8	27,3	11,4	10,9	8,2	7
Malawi	14,9	9,6	11,4	15,5	13,9	8,1	6,9
Maurice	6,4	3,9	4,7	4,9	8,9	8,8	9
Mozambique	9,1	13,8	12,7	11,2	9,4	10,3	5,5
Namibie	11,3	7,8	3,9	2,3	5,1	7	7
Seychelles	0,2	3,3	3,9	0,9	0,4	5,3	20
Afrique du Sud	9,3	6,8	4,3	3,9	4,7	7,1	9,4
Swaziland	11,7	7,4	3,4	4,8	5,3	8,14	10
Tanzanie	4,5	4,4	4,2	5,9	7,3	5,6	5
Zambie	22,2	21,4	17,5	15,9	8,2	8,9	7
Zimbabwe	134,5	384,7	350	585,8	> 3 000	> 3 000	

14. Les facteurs contribuant à l'hyper-inflation du Zimbabwe se sont intensifiés: la croissance excessive de la masse monétaire a persisté malgré la mise en place d'un programme strict de gestion des liquidités. Les autres facteurs sont notamment des goulets d'étranglement au niveau de l'offre, imputables à des récoltes agricoles médiocres et à la flambée des cours internationaux du pétrole, ainsi que le manque de devises qui a contribué à des pénuries de produits alimentaires et à des tensions inflationnistes. En conséquence, l'inflation a considérablement augmenté, passant d'une moyenne de 10 452,6% en 2007 au taux exorbitant de 100 000% en janvier 2008 (en décembre 2007, elle s'élevait déjà à 66 212,3%).

2.3 Taux de change: position internationale des pays d'Afrique australe

15. Le tableau 2.3 donne les taux de change par rapport au dollar des monnaies des pays d'Afrique australe. Ces pays appartiennent à deux catégories de régimes de taux de change: i) des arrangements classiques de rattachement à une seule devise, et ii) un flottement encadré. Les monnaies du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland (membres de la zone de marché commun) sont rattachées au rand sud-africain; par conséquent, le taux de change de ces monnaies par rapport à d'autres devises suit directement l'évolution du marché des changes sud-africain (tableau 4). Le taux de change moyen pondéré du rand a baissé de 3½ % en 2007, soit beaucoup moins que la dépréciation de 15½ % de 2006.

Tableau 2.3: Taux de change de la monnaie nationale pour 1 dollar

Pays	2005	2006	2007
Afrique du Sud (SAR)	6,33	6,8	7,2
Angola (KZ)	87,2	80,3	79,3
Botswana (BP)	0,1953	0,1711	0,1550
Lesotho (MAL)	6,33	6,8	7,2
Malawi (MKw)	1184	136	145
Maurice (RS)	29,65	33,85	38,65
Mozambique (MT)	23 675	27 000	26 140
Namibia (N\$)	6,33	6,8	7,2
République démocratique du Congo (CDF)	431,3	500	430,97
Swaziland (E)	6,33	6,8	7,2
Tanzanie (Tsh.)	1 122,3	1 180	1 248
Zambie (ZMK)	4 578	3 600	4 170
Zimbabwe (ZIM\$)	15 866,5	93 177	1 775*

[N.B: Pas de paragraphe 16 dans l'original]

2.4 Comportement financier

17. Le tableau 2.4 montre le comportement financier des États membres de la SADC entre 2005 et 2007. Les dépenses budgétaires des deux dernières années ont été principalement consacrées aux dépenses d'équipement, aux infrastructures et aux secteurs sociaux.

Tableau 2.4: Déficit des finances publiques en pourcentage du PIB

	2005	2006	2007	Projection pour 2008
Afrique du Sud	-0,5	-0,3	0,6	1
Angola	-7,2	-7,6	-19,7	-8,6
Botswana	3	8,1	11,3	4,2
Lesotho	4,7	14,1	5,9	-3
Madagascar	-10,3	-10,1	-9,6	-9,1
Malawi	-1,2	-1,3	-2,8	0
Maurice	-5	-5,3	-4,3	-3,8
Mozambique	-2,3	-1,7	-1,9	-6,2
Namibie	-0,5	-3,4	-2,6	0,6
R.D. Congo	-3,6	-1,2	-0,6	-1,2
Seychelles				
Swaziland	4,6	-10,1	-0,5	-1,5
Tanzanie	-3,2	-5,7	-3,8	3,2
Zambie	-2,7	-2,8	-1,7	-1,9
Zimbabwe	-3,5	-17,6	-23,7	>-25,0

18. Le déficit budgétaire considéré dans l'analyse (tableau 3.3) est la différence entre les dépenses totales du gouvernement et le total de ses recettes (à l'exclusion de l'emprunt) - les dépenses du gouvernement et la capacité de financement, qui dépassent le montant des recettes fiscales et des subventions. La plupart des pays, à l'exception de l'Angola, de Madagascar et du Zimbabwe, ont réalisé l'objectif fixé par la SADC pour 2008, à savoir un déficit inférieur à 5% du PIB. Parmi ces pays, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie, la République démocratique du Congo et le Swaziland ont maintenu un déficit budgétaire inférieur ou égal à 5% entre 2002 et 2006. Le Botswana et le Lesotho ont enregistré un excédent en 2006 et 2007. Les chiffres des pays ayant atteint l'objectif entre 2002 et 2007 sont en vert et les autres en rouge.

2.5 Dette publique, balance des paiements courants, épargne et investissement

19. Six pays de la SADC ont bénéficié de l'annulation de la dette en vertu de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ); il s'agit de Madagascar, du Mozambique, de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie et de la Zambie, ainsi que du Malawi. On a donc constaté une diminution de la **dette publique** dans ces pays, qui ont enregistré un montant de la dette publique inférieur à l'objectif de 60% du PIB fixé par la SADC. Le taux d'endettement dans la SADC s'est amélioré, ramené de 64,6% en 2002 à 44,9% en 2006 et, d'après les projections, il devrait encore être ramené à 34,8% en 2007.

20. Les pays membres de la SADC, sauf le Lesotho et Maurice, ont atteint l'objectif de maintenir la **balance des paiements courants exprimée en pourcentage du PIB** à moins de 9. À l'exception du Lesotho, du Malawi, de Madagascar, de Maurice, de la Zambie et du Zimbabwe, les pays ont systématiquement respecté les niveaux prudeniels classiques du plan stratégique de la SADC.

21. À l'exception du Botswana et de la Namibie, qui ont continuellement atteint l'objectif de 30%, la plupart des pays ont enregistré des taux d'**épargne** faibles. Par ailleurs, l'objectif fixé dans le plan stratégique de 30% du PIB n'a été atteint que par le Botswana entre 2002 et 2005 et par le Lesotho entre 2002 et 2004. Depuis 2002, les autres pays de la SADC n'ont pas atteint cet objectif. Le taux d'**investissement** est donc généralement inférieur au niveau requis pour atteindre les objectifs de développement du plan stratégique.

2.6 Balances commerciales

22. Le tableau 2.5 montre les exportations de la SADC à destination de plusieurs régions entre 2000 et 2006, ainsi que le taux de croissance enregistré pendant cette période. Au moment de l'entrée en vigueur du Protocole de la SADC sur le commerce, en 2000, les exportations totales de la Communauté étaient légèrement supérieures à 50 milliards de dollars des États-Unis. À la fin de 2006, la valeur des exportations dépassait les 113 milliards de dollars, soit une croissance de plus de 100% par an pendant la période considérée.

23. La ventilation des exportations par blocs régionaux de destination au tableau 2.5 montre qu'au moment de l'entrée en vigueur du Protocole, l'Union européenne représentait, en valeur, la majeure partie des exportations de la SADC (environ 16,74 milliards de dollars), suivi de l'Asie de l'Est (8,6 milliards), des pays de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (7,23 milliards de dollars), puis la SADC elle-même (5,58 milliards de dollars) et le Marché commun du Sud (Mercosur) (2,15 milliards de dollars).

24. La part des exportations à l'intérieur de la SADC à ce stade représentait 10,9% du total et à la fin de la période, elle avait été ramenée à moins d'un dixième du total des exportations. Il est également intéressant de noter qu'en 2000, la valeur des exportations à destination de l'Union européenne était le double de celles destinées à l'Asie de l'Est, mais cette différence avait été ramenée à 2,6 milliards de dollars en 2006.

Tableau 2.5: Exportations de la SADC vers certaines destinations régionales entre 2000 et 2006 (en milliards de dollars É.-U.)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Croissance annuelle
Destination	Valeur des exportations de la SADC (en milliards de dollars É.-U.)							(%)
<i>Monde</i>	51,29	48,97	50,74	61,01	77,59	94,33	113,63	116%
UE	16,74	15,67	15,71	18,03	23,32	25,78	27,29	111%
Mercosur ¹	2,15	1,10	1,33	2,47	5,14	7,18	11,82	144%
ALENA ²	7,23	7,36	7,73	7,18	8,58	10,74	11,11	108%
SADC	5,58	5,56	5,73	7,61	8,99	10,13	10,84	114%
<i>Part de la SADC</i>	<i>10,9%</i>	<i>11,4%</i>	<i>11,3%</i>	<i>12,5%</i>	<i>11,6%</i>	<i>10,7%</i>	<i>9,5%</i>	
Asie de l'Est ³	8,60	7,86	8,19	11,01	13,37	19,02	24,73	121%
Reste du monde	11,00	11,41	12,07	14,71	18,21	21,47	27,84	117%

Source: Base de données commerciales de la SADC et WITS (Solution commerciale mondiale intégrée), 2008.

25. Le faible volume d'échanges commerciaux à l'intérieur de la sous-région s'explique par de nombreux facteurs, notamment les activités de la Chine dans la région et sur tout le continent africain, la diversité des barrières non tarifaires invisibles qui empêchent le commerce dans la région (problèmes de communication et de transport, procédures et frais douaniers, taux de change, accords commerciaux et autres mesures fiscales, tarifaires et commerciales) ainsi que le manque d'informations sur les marchés. Le montant total des exportations a augmenté en moyenne de 116% par an.

26. L'augmentation du total des exportations a aidé la SADC à accroître légèrement sa part au niveau mondial.

27. La figure 2.6 montre l'évolution de la part des exportations régionales dans les exportations mondiales entre 2000 et 2006. Avant 2006, la SADC avait peu amélioré sa part, passant d'environ 0,2 à 1,0% des exportations mondiales. L'Union européenne demeure une région dominante car sa contribution au commerce mondial est la plus élevée des groupes étudiés. Elle a assuré environ les 2/5 des exportations mondiales.

28. Le tableau 2.6 montre la part des exportations des États membres de la SADC vers d'autres pays de la Communauté. Dans le tableau, les pays figurant dans les rangées sont les exportateurs dont on calcule la part exportée vers d'autres pays membres. Les colonnes représentent les marchés de la SADC auxquels sont destinées ces exportations. Chaque case du tableau à l'intersection de deux pays contient deux chiffres: le premier chiffre représente la part des exportations vers le pays

¹ Le Mercosur regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

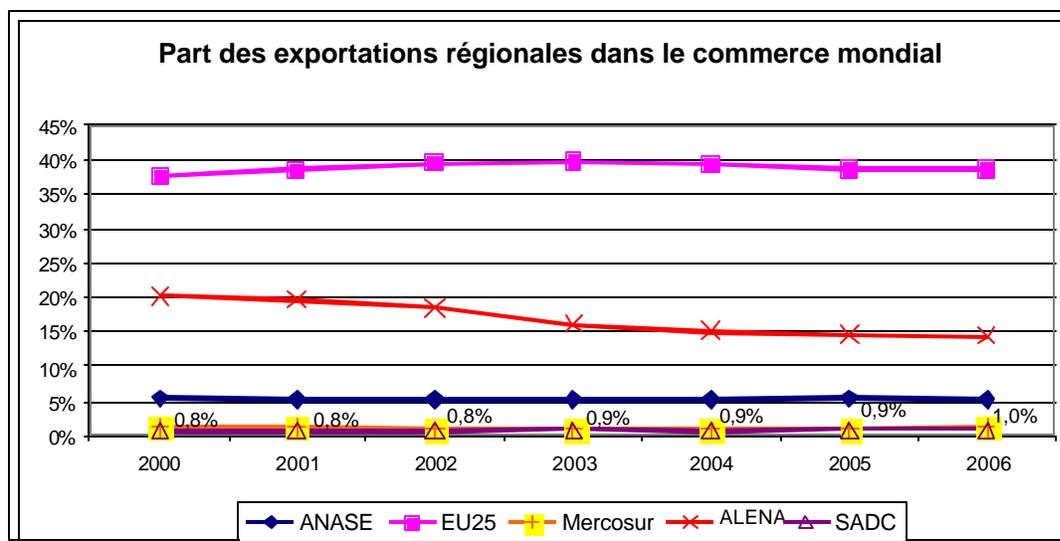
² L'ALENA se compose du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Mexique.

³ L'Asie de l'Est couvre la Chine, la Corée du Sud, le Japon, Macao, la Mongolie et Taiwan.

de la SADC bénéficiaires par rapport au volume total des exportations du pays exportateur en 2000. Le deuxième chiffre, entre parenthèses, est la part au cours de la dernière période considérée, à savoir 2006. Dans la plupart des cases, des flèches pointent vers le haut ou vers le bas; elles indiquent la direction des changements des parts des deux pays entre les deux périodes. Certaines cases ne contiennent pas de flèches parce que la part est restée la même dans les deux périodes.

29. L'évaluation des parts inter-pays révèle que la plupart de la contribution procède d'échanges avec l'Afrique du Sud. Cette contribution équivaut à 70% de la part des exportations à l'intérieur de la SADC dans les deux périodes. C'est encore plus le cas avec les partenaires de l'Afrique du Sud dont la part d'exportation inter-pays est inférieure à 1% pour les deux périodes, à l'exception de certains cas comme le Zimbabwe (exportations du Botswana et du Swaziland), de l'Angola (Namibie) et du Mozambique (Swaziland).

Figure 2.6: Part des exportations régionales dans le commerce mondial entre 2000 et 2006



Source: Base de données commerciales de la SADC et WITS (2008)

[N.B : Erreur de numérotation dans l'original]

29. Les progrès réalisés par les pays en termes d'intégration dans la région sont aussi évalués par la façon dont ils ont amélioré ou réduit leur part d'exportation depuis l'entrée en vigueur du Protocole sur le commerce. [...] montre l'évolution de la part des exportations de la SADC pendant toute la période.

30. La Tanzanie s'intègre dans la région plus vite que tout autre membre de la SADC. Ses exportations vers la SADC en part du total ont augmenté de 20% alors que le pays le plus proche à cet égard, la Zambie, n'a connu une amélioration que de 3%. D'autres pays dont la part s'est améliorée sont Maurice et le Swaziland. L'augmentation de la part de la Tanzanie est due à la hausse des métaux précieux (or brut et semi-transformé), exportés vers l'Afrique du Sud, probablement pour d'autres destinations ou bénéficiaires (TIPS, 2006). Les efforts de la Tanzanie pour s'intégrer dans la région sont donc encourageants.

31. L'impression générale des exportations à l'intérieur de la SADC est que la plupart des pays ont réduit la part de leurs exportations dans la région. Seule une petite portion des échanges se tient

entre États membres en dehors de l'Afrique du Sud. Les États membres de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) semblent satisfaits des échanges avec les autres membres de l'Union ou avec l'Afrique du Sud. Les difficultés politiques et économiques du Zimbabwe ont fait que la plupart des membres de la SADC ont réduit la part de leurs exportations vers cette destination. La Tanzanie est le pays dont la part des exportations destinées à la SADC est la plus grande, alors que le Mozambique a opéré la plus grande réduction.

2.6 Annulation de la dette de 2005

32. Le Mozambique et la Zambie sont les seuls pays de la sous-région d'Afrique australe figurant dans les 18 pays ayant bénéficié de l'annulation de la dette décidée en juin 2005 par le G-8.

33. Le taux du service de la dette (part des recettes à l'exportation utilisées pour le service de la dette extérieure) de la région a été ramené de 11,54% en 2000 à 6,79% en 2005, mais il demeure encore élevé pour des pays tels que Madagascar, Maurice, l'Angola et les Seychelles.

2.7 Gouvernance économique et des entreprises en Afrique australe en 2006

34. On reconnaît de plus en plus que la bonne gouvernance économique et des entreprises est indispensable pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique en Afrique australe. L'étude *World Bank Doing Business* de 2006 place le Botswana au 41^e rang mondial sur 155 pays; Maurice se situe à la 23^e place, l'Afrique du Sud à la 28^e et la Namibie à la 33^e.

35. Comme indiqué en 2007, de nouvelles institutions ont été créées pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. L'existence d'un appareil judiciaire indépendant, qui est établi fermement dans le système juridique mauricien, reste la meilleure garantie du respect des droits constitutionnels et fondamentaux des citoyens. Maurice a ratifié la plupart des conventions des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Les objectifs de transparence et d'obligations additionnelles sont atteints par la démocratie parlementaire et le contrôle judiciaire. La Cour des comptes examine les finances publiques est un système efficace procède à des audits internes et externes. Maurice a également adopté des normes de base du travail.

Tableau 2.6: Évolution de la part des exportations entre États membres à l'intérieur de la SADC

Matrice du pourcentage des exportations à l'intérieur de la SADC 2000 et 2006																
		Destination (%)														
		ANG	BOT	RDC	LES	MAD	MAL	MAU	MOZ	NAM	Af. S	SWA	TAN	ZAM	ZIM	SADC
Part des exportations	BOT	0? (0.1)		0.1 (0.1)	0 (0)	0 (0)	0.1? (0)	0 (0)	0.2? (0)	0.2? (0.3)	10? (6)	0 (0)	0 (0)	0.3? (0.4)	2.4? (5.4)	13.6? (12.2)
	MAD	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)		0 (0)	2.3? (1.4)	0 (0)	0 (0)	0.5? (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2.99? (2.5)
	MAL	0 (0)	0.6? (0.2)	0 (0)	0? (0.1)	0? (0.2)		0.1? (0)	7.4? (2.3)	0 (0)	12.8? (22.2)	0 (0)	2.3? (1)	4.4? (2.1)	5.7? (3.1)	34? (31.3)
	MAU	0? (0.1)	0.1? (0)	0 (0)	0.1 (0.1)	5.1? (4.8)	0.1? (0)		0.1 (0.1)	0 (0)	0.6? (2.2)	0 (0)	0.2? (0.1)	0 (0)	0.4? (0.1)	6.5? (7.4)
	MOZ	0.? (0.1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0.1? (0)	3? (2.8)	0 (0)		0 (0)	14.6? (16.2)	0.2 (0.2)	0 (0)	0? (0.1)	17.7? (2.9)	35.8? (22.4)
	NAM	6.9? (5.7)	0.6? (0.5)	0? (1.3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0.1? (0.6)		25.4? (24.7)	0 (0.)	0 (0)	0.1? (0.2)	0.3? (0.1)	33.5? (33.2)
	Af. S	0.? (1.1)	4.5? (4.1)	0.4? (0.6)	1.6? (0.9)	0.1 (0.1)	0.7? (0.4)	0.9? (0.5)	2.1? (1.5)	3.6? (3.7)		0.3? (0.5)	0.6? (0.6)	1.9 (1.9)	2.1? (1.7)	19.4? (16.4)
	SWAZ	0.6? (0.3)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0.2? (0.5)	1.1? (0.2)	1.4? (0.3)	6.3? (3.9)	0? (0.2)	59.7? (75.3)		3? (1.3)	0.9? (0.2)	3.8? (0.4)	76.8? (82.2)
	TANZ	0? (0.2)	0 (0)	0.7? (1.4)	0 (0)	0? (0.1)	1.1 (1.1)	0? (0.1)	0.2? (0.7)	0 (0)	1.6? (14)	0? (0.1)		0.9? (1.2)	0.4? (0.1)	5.3? (18.9)
	ZAMB	0 (0)	0.4? (0.2)	4.4? (3.8)	0.0? (0.1)	0 (0)	1.8? (1.5)	0 (0)	0 (0)	0.2? (0.3)	19.6? (21.6)	0? (0.1)	0.6? (6.3)		2? (1.4)	29.1? (35.4)

Source : Base de données commerciales de la SADC (2008).

2.9 Enjeux et recommandations concernant les résultats macroéconomiques

36. Les autorités doivent se concentrer sur des politiques qui dynamisent l'épargne, l'investissement et les exportations, tout en poursuivant les politiques macroéconomiques rationnelles de la décennie écoulée.
37. Les États membres doivent appuyer la recherche sur l'intégration régionale, qui devrait être pleinement coordonnée afin d'éviter les doubles emplois, notamment en ce qui concerne une analyse des coûts et avantages d'une union monétaire.
38. Pour encourager le respect des critères de convergence macroéconomique, en particulier en prévision de l'union monétaire, la SADC devrait s'efforcer de mettre au point des critères efficaces et détaillés d'éligibilité.
39. Les États membres devraient renforcer leurs groupes de travail statistiques au moyen d'une formation en comptabilité nationale, statistiques commerciales, classifications économiques, prix et harmonisation des statistiques, ainsi que de l'adaptation du Manuel des Nations Unies au contexte de la SADC. Les groupes de travail devraient comporter des représentants des bureaux de statistique, des ministères des finances et de la planification, ainsi que des banques centrales.
40. Les États membres devraient veiller à ce que la convergence macroéconomique soit intégrée dans leur processus d'élaboration des politiques macroéconomiques.
41. S'agissant du commerce, la région devrait, de concert avec d'autres pays du continent, continuer à plaider en faveur d'un traitement plus compréhensif de ses membres à revenus moyens par leurs créanciers. C'est indispensable pour mobiliser des ressources supplémentaires en vue de la réalisation des OMD dans la région.
42. Les États membres devraient étudier l'initiative du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique australe consistant à créer un groupe consultatif d'experts pour traiter quelques-uns des problèmes économiques et sociaux de la sous-région. Ce groupe se composerait d'économistes des ministères des finances, des banques centrales et d'autres institutions de la sous-région.

Chapitre 3 : Évolution sectorielle

3.1. Agriculture et sécurité alimentaire

43. La sécheresse et les inondations sont les facteurs à l'origine d'une baisse sensible de la production alimentaire par habitant; l'érosion des sols est la forme de détérioration la plus courante et l'une des plus grandes menaces pour la productivité agricole dans la sous-région.
44. La situation actuelle au plan de la sécurité alimentaire est relativement stable dans la plupart du Malawi, en Tanzanie, en Zambie et au nord du Mozambique, où les cultures ont bénéficié de précipitations favorables pendant la saison 2006/2007. L'insécurité alimentaire se poursuit au Lesotho, au Swaziland et au sud du Mozambique où la sécheresse a touché les cultures la saison dernière. Au Zimbabwe, l'insécurité alimentaire est critique en conséquence des conditions défavorables de la saison dernière et d'un environnement économique difficile, en plus d'inondations localisées qui se sont poursuivies jusqu'à la fin de 2007. Au Lesotho et au Swaziland, les récoltes de

céréales médiocres de ces trois dernières années, aggravées par des problèmes de pauvreté et l'incidence du VIH/sida, ont conduit à une grave insécurité alimentaire.

45. Les prix des produits alimentaires augmentent considérablement dans les pays d'Afrique australe. Le prix de vente au détail des céréales au Lesotho, dans le sud du Mozambique, au Swaziland et au Zimbabwe a beaucoup augmenté, enregistrant une montée en flèche par rapport au niveau de l'année dernière et dans la plupart des cas au-dessus de la moyenne des cinq dernières années. Au Lesotho, les prix des produits alimentaires sont restés relativement élevés.

46. Dans de nombreux pays d'Afrique australe, les dysfonctionnements des marchés et les coûts élevés des transactions découlant des transports limités et des contrôles fastidieux aux frontières peuvent signifier que les produits alimentaires importés sont seulement disponibles à des coûts élevés, voire pas du tout. Il est indéniable que la zone de libre-échange et l'union douanière, tout en renforçant les échanges à l'intérieur de la région, joueront un rôle important pour garantir la sécurité alimentaire.

47. Il est nécessaire d'établir des politiques agricoles globales et cohérentes, de réduire les difficultés institutionnelles au niveau de la fourniture de services technologiques et d'intrants agricoles indispensables et d'accroître l'investissement dans l'agriculture irriguée, la commercialisation et les infrastructures rurales. Il faut pour cela accroître les dépenses publiques dans le secteur. Plus précisément, l'un des objectifs serait de réduire la vulnérabilité face aux risques climatiques et d'accroître les capacités pour atténuer leurs effets. De façon générale, on recommande que la sous-région procède à une révolution agricole (révolution verte) pour garantir que les pays atteignent la sécurité alimentaire. Un cadre régissant un plan d'action à l'échelle sous-régionale devrait être établi en ce sens.

3.2. Environnement

48. La sécheresse, la déforestation, la désertification et la détérioration des sols sont les principaux problèmes environnementaux de l'Afrique australe. On se préoccupe de plus en plus de l'appauvrissement rapide de la base des ressources naturelles à cause de la déforestation, de la perte de biodiversité, d'une utilisation non viable de l'eau douce et de l'urbanisation rapide, ce qui se traduit par des volumes croissants de déchets humains non traités, ce qui entraîne la contamination des surfaces et des nappes d'eau. La culture excessive, le surpâturage et la déforestation sont les trois principales causes de la désertification dans la sous-région. On évoque pourtant rarement la contradiction entre l'augmentation du tourisme écologique et la disparition progressive des actifs qui appuieraient cet important secteur.

49. Le changement climatique devrait causer des difficultés supplémentaires à des écosystèmes déjà sous pression en raison de la croissance démographique, de l'augmentation des besoins de subsistance, des sécheresses endémiques, d'une répartition inéquitable des terres dans certains pays et de capacités très limitées en particulier dans les terrains de parcours communautaires.

3.3. Eau et assainissement

50. Alors que la croissance économique progresse en Afrique australe et que la population augmente, on prévoit que plusieurs États de la région vont connaître un «stress hydrique». À l'heure actuelle, les pays de la région dont l'économie et la plus développée font également face à des niveaux

importants de stress hydrique. Il s'agit notamment de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Botswana et du Zimbabwe.

51. L'agriculture est encore le principal consommateur d'eau dans la région, utilisant entre 70 et 80% des ressources disponibles. La demande d'eau pour l'exploitation minière et le traitement industriel augmente de plus en plus dans des pays comme le Botswana, Angola, l'Afrique du Sud et la Zambie. Dans les années à venir, il est probable que l'hydroélectricité progressera en République démocratique du Congo, en Zambie, au Mozambique et en Angola. Ces progrès auront diverses répercussions économiques, environnementales et sociales à long terme sur les ressources en eau de la sous-région.

52. Il est nécessaire d'adapter au niveau local la politique régionale de l'eau de la SADC, adoptée en 2006. Il faut donc renforcer les institutions locales pour gérer l'allocation des droits d'utilisation de l'eau et de procéder au suivi et à l'évaluation de l'application. Il est nécessaire d'utiliser des coûts basés sur le marché et des incitations sur la base du principe du «pollueur-payeur» pour l'eau pour garantir l'efficacité, l'équité et pour protéger la base de ressources en eau et les écosystèmes associés en Afrique australe.

3.5. Infrastructures de transport

53. Les obstacles à l'intégration du transport dans la sous-région sont notamment le fait que les régulateurs de l'industrie et les prestataires de services ne disposent pas de capacités suffisantes pour faire respecter les normes requises; la législation concernant l'amélioration de la sécurité routière est inappropriée ou mal appliquée; le secteur privé ne participe pas suffisamment au développement, à l'appropriation et à l'exploitation des infrastructures routières et ferroviaires; la mise en œuvre des politiques de transport est faiblement soutenue et, enfin, les capacités pour appliquer les règlements font généralement défaut. Cette situation s'est traduite par l'inaptitude à entretenir, à moderniser et à élargir les infrastructures de manière à fournir des services efficaces, économiques, abordables, sûrs et conformes aux exigences des utilisateurs. De tels systèmes font peser généralement un lourd fardeau financier sur les budgets nationaux. Le fonctionnement de l'autoroute N4 (Johannesburg – Durban) en Afrique du Sud offre cependant l'exemple d'une pratique optimale en matière d'exploitation d'infrastructures par le secteur privé.

54. Les États membres d'Afrique australe, conscients de la mise de fonds requise pour maintenir et renforcer les infrastructures et les services de transport, de la baisse constante des flux de capitaux extérieurs et de la concurrence des autres priorités socioéconomiques, envisagent désormais, pour financer les infrastructures et les services de transport, de recourir à des moyens non traditionnels, comme les bons du Trésor, les caisses de retraite et le principe de faire payer l'utilisateur en usant de taxes sur le carburant et de péages autoroutiers. En outre, il faudrait que l'État se désengage des tâches d'exécution comme la construction et l'entretien des routes et explore les possibilités de privatisation ou de partenariats public-privé en matière de développement des infrastructures.

55. L'étude montre qu'en dépit de ces obstacles, des progrès considérables ont été réalisés quant à l'harmonisation des politiques dans le secteur des transports. Il en est ainsi de la mise en œuvre commune par le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe de l'étude de faisabilité concernant le pont Kazungula sur le fleuve Zambèze, projet qui facilitera la circulation des biens et des personnes à l'ouest de la Zambie et de la République démocratique du Congo. Ce projet sera exécuté dans le cadre du programme COMESA/SADC de facilitation du transport en transit. Des directives pour lutter contre

la surcharge des véhicules ont été établies dans le cadre du Programme de politique de transport en Afrique subsaharienne (SSATP).

56. Autres grands projets en cours dans la région: i) divers projets de postes frontière à guichet unique, en cours d'exécution dans plusieurs points de passage en Afrique australe et inspirés des lois types de la SADC en la matière; ii) étude de faisabilité du projet de ligne ferroviaire Camberley – Maseru – Durban; et iii) réhabilitation du port de Luanda et du couloir de Lobito.

57. L'on ne saurait sous-estimer la contribution des services de transport à la croissance et à l'intégration, au commerce interrégional et intrarégional et à la lutte contre la pauvreté. Cependant, d'après un récent rapport de la SADC, la contribution de ce secteur au coût global des transactions de la région de la SADC va de 10% en Afrique du Sud à 30,4% en Zambie et à 55% au Malawi. Le rapport de la Banque mondiale de 2006 sur les indicateurs de développement en Afrique désigne le transport comme étant un obstacle majeur au développement des affaires. Réduire les coûts de transport constitue donc un axe principal des politiques des pays de la région. Comme indiqué précédemment, le programme de facilitation du transport en transit comprend des volets concernant l'harmonisation des coûts par la mise en œuvre d'initiatives sur la tarification des usagers de la route, les limites de charge par essieu et d'autres mesures.

58. S'agissant du transport aérien, la SADC et le COMESA travaillent de concert à la mise en application de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien. L'un des progrès accomplis au titre de ce sous-programme a été l'adoption de règles communes de la concurrence dans les transports aériens. En outre, une autorité régionale de concurrence a été mise en place pour superviser les opérations de transport aérien en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

3.6. L'énergie en Afrique australe

59. L'électricité, le pétrole et le charbon restent les principales sources d'énergie en Afrique australe. Les énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, thermique et éolienne, le biométhane, l'éthanol et le carburant gélatinifié ont aussi récemment pris de l'importance dans la sous-région et sont en train d'être développées hors réseaux de distribution d'électricité.

60. Durant l'année 2007, les sous-secteurs de l'électricité et du pétrole ont connu d'énormes difficultés, du fait, pour le premier, de déficits énergétiques et, pour le second, de l'escalade des prix sur le marché international. Dans le sous-secteur du pétrole, la tendance haussière des cours du brut se poursuit depuis 2006, le prix du baril étant passé de 55,95 dollars des États-Unis en décembre 2006 à 99 dollars en décembre 2007. La hausse s'est encore accentuée au premier trimestre de l'année 2008, à 110 dollars le baril, aggravant ainsi la situation de tous les pays de la sous-région, à l'exception de l'Angola, grand producteur de pétrole.

61. La sous-région a une puissance électrique installée de 54 742 mégawatts, dont seulement 46 391 MW sont utilisés, la demande de pointe en 2007 ayant été de 44 016 MW, sans réserve d'énergie prévue. Malgré la mise en service en 2007 d'un nouveau générateur d'une puissance de 1 810 MW, la réserve d'énergie reste toujours en deçà des 10,2% requis. Cette situation devrait rester inchangée jusqu'en 2013, quand tous les nouveaux générateurs prévus seront mis en service. Ainsi, en dépit d'un système d'interconnexion bien étoffé, la région a subi des coupures de courant à cause de l'épuisement des capacités excédentaires.

62. À terme, la région aura besoin d'investissement pour accroître la capacité énergétique, en recourant à des stratégies de cofinancement et à la mise en commun de ressources. D'après les estimations du Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe (Southern African Power Pool), la mise en œuvre de projets de production, de transmission et d'interconnexion exige un investissement total de 46,4 milliards de dollars, que les États membres ne peuvent mobiliser sans l'aide du secteur privé et d'organismes bilatéraux et multilatéraux.

63. Pour créer un cadre permettant de faire face aux coupures de courant, le groupe interministériel de l'énergie de la SADC a adopté une feuille de route comprenant des initiatives sur la gestion de l'offre et de la demande et soulignant la nécessité d'utiliser efficacement les interconnexions pour surmonter la pénurie. Autres aspects de la feuille de route, l'élaboration de normes minimales d'efficacité énergétique pour toute nouvelle connexion électrique, l'application de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables, le retrait progressif des ampoules à incandescence au profit des ampoules néon et l'accélération de la participation du secteur privé.

3.7. Industrie minière

64. La flambée continue des prix des matières premières, soutenue par l'expansion économique de la Chine et de l'Inde, et la croissance économique mondiale ont accru les recettes d'exportation provenant du secteur minier en Afrique australe, en particulier s'agissant de minéraux comme les métaux de base, l'or et le platine.

65. Au Botswana, on estime que le taux de croissance du secteur minier a progressé de 5,2% en 2007, après un recul de 3,8% en 2005/2006. De même, en Namibie, le taux de croissance du secteur, tiré par une forte demande de diamants et de métaux de base, a augmenté de près de 13,6%. En Afrique du Sud, les ventes des minéraux au premier trimestre de 2007 ont progressé d'environ 39% par rapport à la même période en 2006.

[N.B. Pas de paragraphe 66 dans l'original]

67. En Zambie, la croissance de la production du cuivre est tombée à 1,5%, en raison des inondations ayant touché un certain nombre de mines en 2007. La production de ce métal a toutefois atteint des niveaux sans précédent grâce à l'accroissement des investissements dans l'exploitation et dans de nouvelles capacités de production. Par ailleurs, le sentiment croissant que le pays ne tirait pas pleinement bénéfice de l'envolée actuelle des cours des produits de base a conduit à mettre en place un nouveau cadre fiscal et réglementaire pour favoriser une distribution équitable des richesses minières entre les compagnies minérales et l'État. Le régime d'imposition a ainsi été révisé pour instaurer des droits variables et un impôt sur les bénéfices exceptionnels, ainsi que pour augmenter les redevances.

68. Au Lesotho, la production du diamant a sensiblement augmenté ces dernières années, le secteur ayant enregistré, en 2005, une croissance établie à 139%.

69. Les évolutions décrites ci-dessus soulignent la nécessité d'adopter une démarche harmonisée pour le développement du secteur minier dans la région de la SADC. L'harmonisation des compétences et du développement conduit, par exemple, à la libre circulation de compétences dans la région, tandis qu'une approche commune de l'imposition est souhaitable pour éviter une concurrence préjudiciable dans le secteur industriel régional. Pareillement, il convient d'adopter une stratégie commune s'agissant d'enrichissement de minerais et d'équité au sein de l'industrie minière. La SADC,

aidée par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, a élaboré un plan-cadre d'harmonisation des politiques minières, qui devrait en principe être soumis pour approbation et application éventuelle, aux ministres concernés de la SADC.

CHAPITRE 4: CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

4.1. Introduction

70. L'année 2007 marque le mi-parcours dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Divers rapports nationaux font état de progrès accomplis dans la réalisation des huit OMD en dépit des obstacles que la forte prévalence du VIH/sida et la pauvreté endémique continuent de représenter. Néanmoins, des efforts ont été faits pour alléger les conditions sociales à travers l'examen de document d'orientation, notamment les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres de dépenses à moyen terme.

4.2. Population et dynamique démographique

71. Le tableau 4.1 présente des indicateurs de conditions de développement social pour 2007. Le taux de croissance démographique annuelle pour l'Afrique australe a été en baisse constante, celui de l'Afrique du Sud s'étant situé à 0,97%. Dans l'ensemble, le taux implicite de croissance démographique est inférieur à 3%, l'Angola étant, avec 2,7%, le pays affichant le plus haut taux de croissance de la population. Trois pays ont enregistré des taux de croissance négatifs; il s'agit du Botswana (-0,4%), du Lesotho (-0,3%) et du Swaziland (-0,3%). Les taux de croissance négatifs observés dans ces pays peuvent être la conséquence de la mortalité élevée qu'ils connaissent et de l'immigration vers l'Afrique du Sud.

72. En somme, la mortalité infantile et en bas âge est restée très élevée dans ces pays, à l'exception de l'Afrique du Sud et de la Namibie, où le taux de mortalité se situe actuellement à 45 décès pour 1 000 naissances vivantes. À ce rythme, ces deux pays pourront atteindre la cible des OMD consistant à ramener le taux de mortalité au minimum de 41 décès pour 1000 naissances vivantes d'ici à l'an 2015. L'apparition du VIH/sida a posé de sérieux problèmes démographiques, en abaissant la qualité de santé générale de la population, en réduisant l'espérance de vie et en accroissant la mortalité. Dans l'ensemble, les indicateurs de santé, comme la mortalité infantile et maternelle, ne s'améliorent pas à un rythme suffisant pour que la région atteigne les OMD.

4.3. Urbanisation et migration

73. La répartition démographique en Afrique australe favorise les zones rurales, où vit la majorité de la population. Le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie et la Zambie sont les pays de la région qui comptent le plus de citadins, avec, respectivement, 52,5%, 57,9%, 40% et 40% de leur population vivant en ville et dans des centres urbains. La proportion est de 35% en moyenne dans les autres pays de la région. L'exode rural semble avoir influencé la croissance démographique urbaine dans la région. Ainsi, la plupart des citadins habitent des taudis dans les pays suivants: Tanzanie (92%), Malawi (91%) et Angola (83%). À l'exception de Maurice, qui a enregistré un solde migratoire nul, tous les autres pays de la région ont connu des taux d'immigration négatifs. Le retour des réfugiés peut expliquer l'énorme solde migratoire positif en Angola, tandis qu'en Afrique du Sud celui-ci pourrait être dû à la migration de la main d'œuvre vers ce pays.

4.4. VIH/sida

74. D'après les données disponibles sur la prévalence du VIH, les pays suivants se classent parmi ceux qui connaissent le plus fort taux de prévalence de la maladie au sein de leur population adulte. Il s'agit du Swaziland (33,4%), du Botswana (24,1%), du Lesotho (23,2%), du Zimbabwe (20,1%), de la Namibie (19,6%) et de l'Afrique du Sud (18,8%). Les enfants ayant perdu un de leurs parents ou les deux à cause du sida, constituent un grand problème pour l'Afrique du Sud, qui compte plus d'un million d'orphelins du sida. Les autres pays de la région ayant une forte population d'enfants rendus orphelins par le sida sont le Zimbabwe, la Zambie, le Malawi et le Mozambique.

4.5. Éducation et formation

75. La sous-région a déjà enregistré des progrès concrets concernant la réalisation de la cible d'OMD de l'éducation primaire pour tous avant 2015. Le Zimbabwe possède le taux d'alphabétisation le plus élevé de la région (97%), tandis qu'en Afrique du Sud, 98% des enfants âgés de 7 à 13 ans étaient scolarisés en 2007. Le Mozambique et l'Angola ont un taux d'alphabétisation de 40%, tandis que dans le reste de la région, ce taux varie entre 52 et 85%.

4.6. Eau et assainissement

76. On a constaté que l'accès à des systèmes de qualité d'approvisionnement en eau, s'était accru dans la sous-région, comparé à l'accès à un meilleur système d'assainissement. Au Botswana, 95% de la population a accès à l'eau potable, contre 88% en Afrique du Sud, 87% en Namibie et 81% au Zimbabwe. L'accès à de meilleurs services d'assainissement était de 84% au Malawi et de plus de 50% en Afrique du Sud (65%), en Zambie (55%) et au Zimbabwe (53%). L'accès pour tous à l'eau potable et aux services d'assainissement pour la réalisation de l'OMD correspondant avant 2015 semble possible au Botswana, en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe et au Malawi.

4.7. Parité entre les sexes et développement

77. La région se heurte à de nombreux obstacles concernant la prise en compte des sexospécificités dans des domaines aussi critiques que l'établissement des budgets nationaux, mais également dans la production et l'utilisation efficace de données ventilées par sexe pour suivre et évaluer des politiques et des stratégies comme celles relatives à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD. Afin de surmonter ces obstacles, le Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) de la CEA a mis au point l'Indice du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), outil qui permet de mesurer l'ampleur des inégalités entre les sexes en Afrique et d'évaluer l'efficacité des gouvernements, s'agissant de répondre aux douze principaux domaines de préoccupation cités dans le Programme d'action de Beijing de 1995.

78. La démarginalisation de femmes constitue un problème de développement en Afrique australe. La Déclaration de la SADC sur le genre et le développement (1997) continue d'être le cadre d'action en matière d'égalité entre les sexes et de démarginalisation des femmes en Afrique australe. En 2007, une intense campagne de sensibilisation a été menée, afin d'élever la Déclaration au rang de protocole qui oblige les États membres à traduire les engagements pris en actions concrètes et exécutoires. La région de la SADC continue de faire des progrès dans le domaine de la participation des femmes à l'exercice du pouvoir et au processus décisionnel. La représentation moyenne des femmes dans les

parlements nationaux est de 20%, avec trois pays, l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Tanzanie, ayant dépassé l'objectif initial de 30%. En somme, il y a des améliorations dans la région en ce qui concerne la représentation des femmes dans les positions de pouvoir. C'est le cas notamment en Afrique du Sud et au Zimbabwe, où l'on trouve des femmes vice-présidentes et du Mozambique, qui a une femme Premier Ministre.

79. Il faudrait s'employer davantage à renforcer la capacité des experts nationaux de collecter des données ventilées par sexe, afin d'améliorer l'intégration des perspectives sexospécifiques dans le processus de développement.

4.8. Mise en œuvre du NEPAD

80. En 2007, les activités suivantes ont été exécutées dans le cadre de l'initiative du NEPAD dans la sous-région: au Botswana, mise en place du Système de câbles sous-marins est-africain, destiné à permettre à la région un accès amélioré, et d'un coût abordable, aux communications internationales, construction du pont Kazungula, important couloir de transit pour la sous-région et élaboration du programme commun de développement de l'Afrique à moyen terme, qui intègre la gestion de la lutte contre les insectes migrants, la surveillance de la mouche tsé-tsé, la création d'une station de protection phytosanitaire et la gestion et le contrôle des produits chimiques à usage agricole.

Tableau 4.1: Indicateurs des conditions de développement social pour 2007

Source: Rapports économiques (États membres) UNICEF et ONUSIDA, 2007, Rapport sur le développement humain 2007/08

Pays	Indices démographiques					Exode rural		VHI/sida		Éducation/Santé				Eau et assainissement		
	Fécondité		Mortalité			Taux de migration par % des citoyens (000)	Prévalence (000)	Orphelins (XXXXX)	Formation		Médecins pr 100 000 h	% accès Eau améliorée	% accès Assain. Amél.			
	Total (pr 1 000)	r %	FS	ISF	e _o				% du PIB	pr 100 000 h						
Angola	16 400	2,7	97	6,5	42	37,2	29	1,9	3,7	160	320	2,6	26	11	40	31
	1 760	-0,4							24,1	120	270					
Botswana	62 661	3,2	97	3,0	54	52,5	-1	-0,7	3,6	680	1 500	10,7	71	40	95	42
RD Congo	1 791	-1,3		6,5	52	32,7	-23		23,2	97	940				46	30
Lesotho	13 166	2,2	87	3,5	42	18,2	-7	-4,0	14,1	550	-	13,4	66	4	79	37
Malawi	1256	0,8	99	5,7	47	17,2	-4	-0,3	-	-	-	5,8	84	2	75	84
Maurice	20 158	1,7	98	1,9	73	43,8	0	0	16,1	510	1 800	4,5	74	106	100	94
Mozambique	2 052	1,0	94	5,2	42	38,0	-4	-0,2	19,6	85	230	3,7	49	3	43	32
Namibie	86		98	3,3	52	33,5	-1	-0,6	4,9			6,9	67	30	87	25
Seychelles	479 594	0,1		1,1	-	50			18,8	1 200	5 500			130	88	-
Afrique du Sud	1 029	-0,4	97	2,69	50	51,9	10	0,2	33,4	63	220	5,4	77	77	88	65
Swaziland			93	3,6	40	23,9		-1				6,2	58	16	62	48
	12 526					1,2			17,0	710	1 100					
Zambie	2,9		100	5,6	51	33,7		-13				2,0	54	12	58	53
						1,0			20,1	1 100	1 700					
Zimbabwe	13 085	0,6	99	3,3	42	35,9	-10	-0,8				4,6	52	16	81	53
Madagascar	18 606			4,9	59				0,5	13	49	3,2			50	42
Tanzanie	38 329			5,3	52				6,5	1 100	1 400	2,2			62	47
Total						54,7										

XXXX: Personnes vivant avec le VIH

ISF: Indice synthétique de fécondité FS: Fraction sondée